



MALTA EU 2017
PARLIAMENTARY DIMENSION

Note d'information

Atelier 3

Conférence interparlementaire sur
la Politique étrangère et de
sécurité commune et sur la
Politique de sécurité et de défense
commune

26 - 28 avril 2017
MALTE

Atelier 3: Plan d'action européen de la défense et relations entre l'EU et l'OTAN

Les capacités de défense européennes ont évolué au cours des dernières décennies. Les principaux défis incluent une réduction de près de 11% des dépenses en matière de défense au cours de la décennie s'étendant de 2005 à 2015. Le plan d'action européen de la défense supporte le développement des principales capacités permettant d'assurer la sécurité de l'Union européenne et de ses citoyens. Le plan d'action européen de la défense comporte trois piliers principaux répondant à des besoins différents mais complémentaires: lancer un Fonds européen de la défense; promouvoir les investissements dans les chaînes d'approvisionnement de la défense; et renforcer le marché unique de la défense. Les conclusions du Conseil européen du 26 juin 2016 ont appelé à une amélioration accrue de la collaboration entre l'UE et l'OTAN. En outre, le Président du Conseil européen Donald Tusk, le Président de la Commission européenne Jean-Claude Juncker et le Secrétaire Général de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) Jens Stoltenberg ont signé à Varsovie une déclaration conjointe sur la relation stratégique entre l'UE et l'OTAN le 8 juillet 2016. Cette déclaration donne un nouvel élan et de la substance à la lutte contre les menaces hybrides, la coopération opérationnelle dans le domaine maritime inclus, la migration irrégulière et la défense. Le Conseil européen a soutenu des propositions communes pour l'OTAN et l'UE. L'approfondissement de la coopération en matière de défense et la mise en commun des capacités requises ont également été inclus dans la Stratégie globale de l'UE.

Dans son discours sur l'état de l'Union en 2016 Président Juncker a appelé au lancement d'un Fonds européen de la défense. Ce fonds comprendrait deux «volets» spécifiques; un «volet» recherche pour financer des projets de recherche collaborative au niveau de l'UE et un «volet» capacités pour soutenir le développement conjoint des

capacités de défense. Les «volets» seront complétés par un mécanisme de coordination sous la forme d'un Conseil de coordination.

La recherche en matière de défense est essentielle pour préserver la compétitivité à long terme du secteur de la défense et finalement l'autonomie stratégique de l'Europe. La Commission européenne a l'intention de lancer une action préparatoire sur la recherche en matière de défense en 2017, comme l'a demandé le Conseil européen, avec un budget de 90 millions d'euros pour la période 2017-2019. Si les États membres sont d'accord avec ce plan d'action, l'action préparatoire ouvrira la voie au «volet» recherche qui prendra la forme d'un programme européen de recherche en matière de défense au sein du prochain cadre financier pluriannuel après 2020.

Le manque de coordination et de planification conjointe des capacités au niveau de l'UE réduisent l'efficacité des dépenses publiques et des investissements des États membres et entraînent des doubles emplois inutiles. Le manque de synchronisation des contributions budgétaires individuelles et les coûts croissants des capacités de défense complexes peuvent être prohibitifs pour les États membres, et la mise en commun des ressources entraînerait des économies et augmenterait la valeur des investissements dans la défense.